

Arrêté du 20 mars 2020 modifiant l'arrêté du 13 mars 2020 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaires de certains produits hydro-alcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine

20/03/2020

L'arrêté du 20 mars prévoit qu'en raison de la pénurie de certains produits hydro-alcooliques, les industriels sont autorisés à utiliser de nouvelles formulations permettant ainsi une augmentation de la production.